



Réponses au questionnaire Municipales 2026



Ville : Blois

**Liste : Marc Gricourt - Prenons soin
de l'avenir**

Engagement politique et priorité donnée à la sécurité routière

Inscrivez-vous explicitement l'objectif « zéro victime »* (zéro mort, zéro blessé grave) dans votre programme municipal ?

** viser le zéro victime, d'ici 2050, conformément à l'engagement européen et national, en s'engageant localement à atteindre à minima -25% de victimes de la route pendant le mandat de 6 ans (voir manifeste).*

Oui. Si oui, citez les 3 raisons principales (voir question d'après)

1. La sécurité routière est identifiée dans notre programme comme « la première des insécurités » - c'est un engagement fort qui guide notre action depuis 2008
2. Doublement de l'enveloppe dédiée à 400 000 €/an - cet investissement significatif démontre notre volonté d'atteindre des résultats ambitieux en matière de réduction des victimes
3. Approche globale et systémique - combinant aménagements urbains (zones 20/30, plan vélo-piéton), contrôle/sanction (vidéoverbalisation, brigade spécialisée) et prévention

La protection des usagers les plus vulnérables doit-elle constituer la priorité de votre mandat ?

Oui, cela doit être une priorité.

Si oui classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Sécuriser les traversées de voie (signalisation et éclairage des passages piétons, dégagement du stationnement aux abords des passages-piétons); L'étendue des secteurs piétons, rues scolaires, zones partagées et pistes cyclables.; La prise en compte du handicap dans les aménagements; Sensibilisation des usagers vulnérables à une meilleure visibilité (matériels rétro réfléchissants, éclairage...); Personnel dédié à la sécurisation des points sensibles (sorties d'écoles, événements ponctuels...);

Aménagements et partage de l'espace public

Êtes-vous favorable à rééquilibrer l'usage de l'espace public et des différentes mobilités en réduisant la place de la voiture ?

Oui, cela doit être une priorité du mandat.

Notre action depuis 2008 démontre cet engagement : développement des zones 20 et 30, création de 30 km de routes et 20 km de trottoirs refaits, week-ends piétons en centre-ville, navettes électriques gratuites, parkings relais. Le Plan Piéton (250 000 €/an) et la poursuite du plan cyclable confirment cette priorité pour le prochain mandat. Par exemple, l'aménagement de la rue du Bourg Neuf a permis de redonner de la place aux modes de déplacements doux tout en préservant du stationnement.

Agirez-vous pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels ?

Oui

La création de zones apaisées (zones 20 et 30) accompagnées d'aménagement de sécurité routière, l'aménagement d'espaces partagés et la requalification des espaces publics dans les quartiers visent déjà à réduire le trafic de transit. Nous poursuivrons cette politique en concertation avec les habitants, notamment via les budgets participatifs et l'assemblée citoyenne.

Autoriserez-vous certaines « rues aux enfants, rue pour tous* » (en collaboration avec les associations, comités de quartiers, collectifs de riverains...) ?

** Une « rue aux enfants, rue pour tous » est une rue fermée temporairement à la circulation motorisée (voir manifeste).*

Oui

Nous développons déjà les dispositifs « Rue École » pour sécuriser les abords des écoles. Les week-ends piétons organisés en centre-ville (Fête du sport/Braderie, Brocante sur le pont) démontrent notre volonté d'expérimenter des fermetures temporaires. Nous sommes ouverts à étendre ces initiatives en collaboration avec les associations et collectifs de riverains.

Sécurisation des piétons

Pensez-vous que le trottoir doit redevenir un espace totalement réservé à l'usage piéton ?

Oui, tout à fait et c'est un enjeu fort de sécurité.

Le trottoir doit prioritairement être réservé aux piétons pour garantir leur sécurité, notamment celle des personnes âgées et en situation de handicap. Toutefois, dans certaines rues où il n'existe pas d'autres solutions pour sécuriser les cyclistes (rues étroites, absence d'espace pour piste cyclable), des trottoirs partagés vélos-piétons peuvent être aménagés de manière exceptionnelle et adaptée.

Un Plan Piéton* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics)* est-il déjà en place dans votre commune ?

* Voir Manifeste

Non

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Non concerné(e)

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Oui

Planification et régulation des vitesses

Prévoyez-vous de faire du 30km/h la norme de la vitesse maximale autorisée et de rendre exceptionnel le 50km/h (en le motivant) ?

Oui, c'est un levier important pour la sécurité.

Nous avons déjà développé les zones 20 et 30 à Blois depuis 2008 et nous poursuivons cette démarche de manière progressive et pragmatique. Nous passons progressivement les quartiers en zone 30, en coordination avec les aménagements nécessaires (marquages au sol, signalisation, ralentisseurs). Cette approche permet d'adapter chaque secteur en fonction de ses spécificités. Le 50 km/h restera en vigueur de manière exceptionnelle sur les grands axes structurants.

Si vous êtes amené à diriger une Métropole, vous engagez-vous à maintenir les routes métropolitaines à 80km/h (ou moins ex : 70km/h) ou à revenir à 80km/h si la vitesse actuelle est de 90km/h) ?

Non concerné

Quelles actions vous semblent prioritaires pour faire respecter les limitations de vitesse ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Un aménagement de voirie qui diminue les vitesses; La mise en place de ralentisseurs; Une présence et un contrôle renforcé par les forces de police; Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques; Une présence dissuasive des radars;

Sécurisation des itinéraires cyclables

Le développement de la pratique cyclable est-elle une priorité ?

Oui, tout à fait, c'est une priorité du mandat.

Plus de 5 millions d'euros consacrés par la Ville et l'Agglomération depuis 2020 au plan vélo-piéton. Nous poursuivons le plan cyclable en développant des aménagements sécurisés, continus et connectés aux communes de la première couronne. Création de 3 garages à vélos, 9 abris et 700 places de stationnement vélo déjà réalisée.

Un Plan Vélo est-il en place dans votre commune (réseau cyclable, comité vélo, charte de qualité des aménagements cyclables) ?

Oui

Si il est en place, le remettrez-vous à jour ?

Oui

S'il n'est pas déjà en place, le ferez-vous si vous êtes élu(e) ?

Non concerné(e)

Quelles actions vous semblent les plus importantes en matière de politique cyclable ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Le développement du linéaire de pistes sécurisées; La prise en compte du vélo dans les aménagements routiers; Une diminution des vitesses des véhicules motorisés; La mise en place de services (parcs de stationnement vélo, location en libre-service...); Une signalisation préventive mixant panneaux et radars pédagogiques;

Politique de contrôle/sanction

Vous engagez-vous à renforcer le contrôle/sanction en particulier vis-à-vis des comportements dangereux ?

Oui

Renforcement des campagnes de prévention et verbalisation des contrevenants par vidéo verbalisation. Création d'une brigade spécialisée dans les rodéos urbains. Extension de la vidéosurveillance (+20 caméras). Partenariat renforcé avec la police nationale, la préfecture et la justice.

Envisagez-vous la mise en place de radars urbains de nouvelle génération* ?

** Voir Manifeste (la loi 3DS du 21/02/22 article L. 130-9 du code de la route le permet)*

Oui

Prendrez-vous un arrêté interdisant la consommation et la détention dans l'espace public de protoxyde d'azote ?

Oui

Ferez-vous une priorité de la lutte contre les stationnements gênants ou dangereux, avec obligation de résultats ?

Oui

Créerez-vous une brigade de police municipale spécialisée contre la délinquance routière ?

Oui

À défaut, envisagez-vous de former votre police municipale sur la sécurité routière ?

Oui

Sensibilisation et communication

Agirez-vous en matière de sensibilisation à la sécurité routière ?

Oui, tout à fait et c'est essentiel

Si oui, classez les mobilités ciblées par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Les automobilistes; Les conducteurs de camions et véhicules utilitaires; Les motocyclistes et cyclomotoristes; Les trottinetistes et autres usagers d'EDPM*; Les cyclistes; Les piétons;

EDPM = Engin de Déplacement Personnel Motorisé (gyropodes, gyroroues...)

Partagerez-vous les données publiques des verbalisations effectués par les agents de votre commune ?

Oui

Des PDES (Plan de Déplacements Établissement Scolaire) et/ou PDE (Plan de Déplacements d'Entreprises) sont-ils en place sur votre commune ?

Non

Si oui, allez-vous continuer à en mettre en place ?

Non concerné(e)

Si non, mettez-vous en place des PDES et/ou PDE ?

Oui

Mettez-vous en place des campagnes de sensibilisation et communication autour de la sécurité routière ?

Oui

Sensibiliserez-vous et formerez-vous les employés municipaux, chauffeurs de bus... au respect de la sécurité routière ? Mènerez-vous une politique d'exemplarité ?

Oui, cela doit-être une prorité du mandat

La ville est dotée d'un Plan de Mobilité Inter-Administration commun avec Agglopolys. Ce PMIA a pour objectif de favoriser le déploiement des modes de déplacements alternatifs auprès des agents avec des actions comme : formation à l'éco-conduite, à la conduite des EPDM, mise à disposition d'une flotte de VAE, etc. Cela est complété par une politique d'exemplarité avec formation et sensibilisation des agents municipaux, respect des limitations, incitation au covoiturage, etc.

Gestion des mobilités et de la transition écologique & climatique

Quelles sont les priorités de la municipalité en matière de mobilité ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Encourager fortement et accompagner le développement des mobilités actives (marche et vélo) en aménageant l'infrastructure (les pistes cyclables, les trottoirs et les places publiques sécurisées...) et en instaurant des événements (« journée sans voitures »...); Développer l'offre de transports en commun; Concilier les usages en développant les espaces partagés; Aménager des parkings relais avec comme objectif de diminuer fortement la place de la voiture en ville; Mieux organiser et sécuriser la logistique urbaine (travaux, livraisons...);

La sécurité routière est-elle un levier essentiel pour améliorer le climat social ?

Oui, totalement car l'augmentation du sentiment de sécurité apaisera nécessairement les tensions et que le développement de « zones de rencontres » sécurisées peut renforcer le lien social.

La sécurité routière est-elle un levier essentiel de la transition écologique et climatique ?

Oui, totalement car la réduction des vitesses, le développement des mobilités douces aura un impact positif sur la baisse des émissions des Gazs à Effet de Serre (GES) et libèrera de l'espace pour la végétalisation.

Gouvernance locale et implication citoyenne

Associez-vous les habitants/associations à la prise de décision et la gouvernance locale des politiques de mobilité et de sécurité routière ?

Oui, cela doit-être une priorité du mandat

Renforcement de la participation via les outils existants (réunions micro-quartier, assemblée citoyenne, consultations en ligne, budgets participatifs). Les « rues aux enfants » et « Rue École » seront développés en collaboration avec les associations et collectifs de riverains.

Si oui : Mettrez-vous en place des comités municipaux de la sécurité routière

Non

De quelle façon envisagez-vous de gérer votre politique de sécurité routière ?

Classement par ordre de priorité (de très prioritaire à moins prioritaire) :

Réunions de concertation avec la population en amont des projets (réunion de quartier...);Communication transparente (baromètre sécurité routière en ligne...);Information de la population sur les projets d'aménagement;Mise en place de budgets participatifs;Création d'une commission sécurité routière intégrant les comités d'usagers;

Vous souhaitez ajouter un point, une initiative, non abordés dans ce questionnaire.

Engagements complémentaires :

- Éclairage intelligent : développement de l'éclairage à détection automatique de présence dans les espaces publics pour améliorer la sécurité et réduire la consommation énergétique
- Ville des courtes distances : favoriser la proximité des services pour réduire les besoins de déplacements motorisés